

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINE à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 005-10500/21/CM

**■ Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau -
Approbation de la composition du comité de pilotage
MET 21/20175/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la 2ème phase du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, l'Etat, la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de financer la réalisation d'une halte ferroviaire à proximité de la zone commerciale de Plan-de-Campagne à l'est de la A51 en bordure de la RD543 sur la commune des Pennes Mirabeau.

Cet engagement est inscrit au contrat de plan 2015-2020 signé entre l'Etat et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que dans sa convention d'application métropolitaine approuvée en Conseil de Métropole du 17 octobre 2016.

Le potentiel de clientèle de cette halte ferroviaire, évaluée à 7M€, est estimé entre 500 et 1350 montées/descentes par jour en fonction du type de desserte (omnibus ou semi-directe).

En parallèle, en décembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé l'Agenda de la Mobilité. agenda structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont le futur pôle d'échanges de Plan de Campagne.

En effet, en lien avec le projet de halte ferroviaire de Plan-de-Campagne, l'Agenda de la mobilité prévoit la création d'un pôle d'échanges multimodal, afin d'organiser le rabattement des usagers. Pour mémoire la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône de 2007, ainsi que les Plans de Déplacement Urbains des anciens EPCI fusionnés au sein de la Métropole (la Communauté Urbaine de Marseille et le Pays d'Aix) identifiaient déjà la nécessité de réaliser cet équipement, par ailleurs intégré au document d'urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau. Pour évaluer la possibilité de réalisation de cette opération, la Métropole a réalisé une étude de faisabilité en 2016 qui a permis de préciser les conditions d'insertion urbaine et paysagère, ainsi que le fonctionnement de l'équipement.

Aussi, par délibération N°TRA 012-2336/17/CM du 13 juillet 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé le programme des travaux de l'opération du Pôle d'Echanges Multimodal de transport de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau, au droit de la future halte ferrée du même nom.

Enfin, l'engagement du Préfet de Région, du Président de Région, de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône, du Maire de la commune des Pennes-Mirabeau du Directeur Régional de SNCF Réseau s'est traduit par l'élaboration et la signature en février 2021 d'un protocole d'intentions générales fixant un cadre global de l'opération ainsi qu'un calendrier.

Enfin, l'opération a fait l'objet :

- D'une autorisation de programme en date du 13 décembre 2018
- D'une modification de l'autorisation de programme en date du 24 octobre 2019 portant le montant total de l'opération à 13 050 000 € HT dont 5 700 000 € d'acquisitions foncières
- D'une approbation des modalités de concertation le 4 juin 2021

Les objectifs de cette opération sont notamment de réduire la part modale de la voiture sur le corridor nord de Marseille, dont le trafic est en constante augmentation. Il s'agit d'encourager le rabattement des usagers sur le réseau ferroviaire structurant, mais aussi de constituer un système de transport connecté

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

avec l'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service Zenibus entre Marignane et les Pennes Mirabeau.

Le programme retenu a pour objectif la construction du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne. Il sera constitué des éléments ci-dessous :

- Un parking relais de 100 places du sud de la voie ferrée
- Un parking relais de 300 places au nord de la voie ferrée
- 6 à 7 quais bus au sein de la gare routière et 3 arrêts le long de la RD 543 - Un ou plusieurs kiosques comprenant notamment une billetterie, des bureaux d'exploitation, un abri vélo sécurisé, un espace d'attente des voyageurs, un local pour conducteurs, des sanitaires.

Afin de progresser dans l'avancement des études du projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, il est rendu nécessaire d'approuver la composition du Comité de Pilotage (COFIL).

Le Comité de Pilotage représente la gouvernance stratégique du projet dont les missions consistent à :

- Fixer les orientations générales et stratégiques de l'opération,
- Arbitrer les propositions issues des études et/ou de la concertation,
- Valider chaque grande étape du projet.

Le COFIL se réunira aussi souvent que nécessaire avec l'ensemble des acteurs et permettra de renforcer la transversalité induite par la complexité et l'ampleur de ce projet d'infrastructure.

Le Comité de Pilotage est composé des collègues :

- D'élus,
- De techniciens,
- De personnalités compétentes associées
- De co-financeurs et membres désignés dans le protocole d'intentions générales
- De personnalités invitées à titre exceptionnel

Le travail du Comité de Pilotage sera préparé par des Comités Techniques (COTECH) rassemblant les techniciens des collectivités concernées, ainsi que les associations et/ou institutions ayant un intérêt particulier au projet.

En conséquence pour accompagner le projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, la composition proposée pour le Comité de Pilotage est la suivante :

Le collège des élus :

- La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son Vice-Président délégué aux Transports, à la Mobilité Durable,
- Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son Vice-Président délégué aux Transports, à l'intermodalité et aux déplacements,

- La Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, ou son Vice-Président délégué aux Routes,
- Le Président du Territoire Marseille Provence, ou son Vice-Président délégué Mobilité et Infrastructures de transports,
- La Présidente du Territoire du Pays d'Aix, ou son Vice-Président délégué Mobilité et Infrastructures de transports,
- Les Maires de la commune des Pennes-Mirabeau, Bouc-Bel-Air, Cabriès et Septèmes-les-Vallons ou leurs adjoints délégués.

Le collège des techniciens :

- Le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son Directeur Général Adjoint délégué,
- Le Directeur Général des Services de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Territoire Marseille Provence, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Territoire du Pays d'Aix, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services de la commune des Pennes-Mirabeau, ou son directeur délégué,

Le collège des personnalités compétentes associées :

- Les représentants à la Métropole de la Direction en charge du projet (Direction Infrastructures, Stationnement, Equipements de Mobilité,
- Les représentants à la Métropole de la Direction Etudes et stratégie et des Directions en charge de l'exploitation des services de transport,
- Le Maître d'œuvre désigné de l'opération,
- Un représentant de la zone commerciale de Plan de Campagne.

Le collège des co-financeurs et membres désignés dans le protocoles d'intentions générales (non cités précédemment) :

- L'ensemble des partenaires et/ou institutions cofinçant l'opération.
- Le sous-Préfet d'Aix-en-Provence ou son secrétaire général,
- Le Directeur Régional PACA de SNCF Réseau ou son représentant.

Le collège des personnalités invités à titre exceptionnel :

- L'ensemble des personnalités pouvant intervenir occasionnellement au Comité de Pilotage en fonction de l'ordre du jour (représentant du monde associatif, experts etc...).

Il convient par conséquent d'approuver la composition du Comité de Pilotage sur le projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, tel que défini ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité métropolitaine ;
- La délibération N°TRA 012-2336/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant du programme des travaux de l'opération du Pôle d'Echanges Multimodal de transport de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole du 21 septembre 2021 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 septembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de disposer d'un Comité de Pilotage élargi au bénéfice du projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la composition du Comité de Pilotage de la création du pôle d'échange multimodal de Plan de Campagne constitué des membres tels que mentionnés ci-dessus

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021